

COMMUNE DE DIESEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Le conseil municipal de la commune de Diesén, dûment convoqué le 19 février 2025 par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. WALKOWIAK Gabriel, Maire.

Étaient présents : WALKOWIAK Gabriel, VINGTANS René, SIMONETTO Katia, RESLINGER Pierre, KARDACH Marie-Annick, HUWER Laurent, SKICA Christian, JAGER Jean-Paul, COURS Olivier, LAZZARO Aline, GUEBEL Patrick.

Absents représentés : KONIECZNY Virginie par SIMONETTO Katia (sauf pour le point 2025-02-06).

Absent excusé : KANNENGIESSER Gilles, WIRTZLER Donatela.

Absents non excusés : -

M. Olivier COURS est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

0	Informations
2025-02-01	Approbation du PV de la séance du 28 novembre 2024 et signatures
2025-02-02	Travaux rénovation salle des fêtes : choix du bureau d'études
2025-02-03	Acquisition immobilière – 17 rue de la gare
2025-02-04	Adhésion à l'amicale du personnel intercommunal
2025-02-05	Demande de subvention auprès de la Région pour des travaux d'installation d'un éclairage sur un court de tennis extérieur
2025-02-06	Demande subvention « les auxiliaires des aveugles »

0. Informations.

M. le Maire informe les élus :

- les disponibilités financières de la commune, sont communiquées à la date de la réunion.
- une rose un espoir 26-27 avril
- Gazelenergie : les 10 kms de l'avenir 7 septembre 2025
- réforme des redevances de l'eau au 01/01/2025
- 4 mars défilé carnaval à l'école
- 8 mars journée internationale des droits des femmes : 2 banderoles
- Remplacement barrières routières rue de Carling suite à accident
- Inauguration antenne SFR le 21 février 2025
- changement grille rétention par le SMIASB
- portail électrique école

2025-02-01 Approbation du PV de la séance du 8 novembre 2024 et signatures.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votants : 11 (1 procuration) Pour : 12 Contre : - Abstention : -

2025-02-02 Travaux rénovation salle des fêtes

Choix de l'architecte – Contrat de maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Ces travaux comprendront les travaux d'isolation par l'extérieur, le remplacement des fenêtres, le remplacement du chauffage existant, le contrôle des installations électriques existantes, le réaménagement des sanitaires existants et l'accessibilité extérieure.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Décide de confier à l'équipe IMHOTEP Architecture, 9a, rue du Grand Pré à Norroy Le Veneur/57 et BET IRIS, 61 rue de l'école à Monneren/57 la mission « maîtrise d'œuvre » pour ce projet
- Accepte la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre de IMHOTEP Architecture et BET IRIS qui s'élève à 22.900 € HT soit 27.480,00 € TTC qui comprend : l'esquisse d'aménagement, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet définitif, le projet, l'assistance contrat de travaux, le visa des plans d'exécution des entreprises, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception des travaux.
- Autorise et mandate le Maire à signer la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Votants : 11 (1 procuration) Pour : 12 Contre : - Abstention : -

2025-02-03 Acquisition immobilière – 17 rue de la Gare

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- autorise et mandate le Maire d'acquérir au nom de la commune de DIESEN, le terrain cadastré comme suit :

Section 02, n° 7 « Village » - 17 rue de la gare - d'une contenance de 17,87 ares

Appartenant à NAFZIGER Elisabeth (succession vacante)

Au prix de 12.000 € - douze mille euros (valeur vénale du bien exprimée par la Direction générale des finances publiques) auxquels s'ajoute les frais de notaire.

- Autorise le Maire ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Votants : 11 (1 procuration) Pour : 11 Contre : 1 Abstention : -

2025-02-04 Adhésion à l'amicale du personnel intercommunal

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que les personnels des communes membres de la CASAS ne disposant pas d'une amicale du personnel propre ont la possibilité de rejoindre l'amicale du personnel de la communauté d'agglomération Saint-Avoid Synergie suite à l'assemblée générale du 6 février dernier.

Les agents intéressés devront s'acquitter personnellement d'une cotisation annuelle.

Pour que les agents puissent bénéficier de l'opération « chèques vacances », les communes verseront annuellement à l'amicale de la CASAS, une subvention égale à :

- 410 € par agent sans enfant
- 430 € par agent avec enfant entre 0 et 18 ans

Après échange de points de vue, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'amicale du personnel intercommunal de la CASAS
- de verser annuellement à l'amicale du personnel intercommunal, la participation pour les agents souscrivant à l'opération « chèques vacances »

Votants : 11 (1 procuration) Pour : 12 Contre : - Abstention : -

2025-02-05 Installation éclairage sur un court de tennis extérieur Demande de subvention Région Grand Est

Monsieur le Maire, après avoir présenté à l'assemblée le projet d'installation d'un éclairage sur un court de tennis extérieur et le devis de la société HACQUARD de Berthelming/57 qui s'élèvent à 14.979 € HT demande l'autorisation de pouvoir demander une subvention auprès du président de la Région Grand Est.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve le devis estimatif établis par la société HACQUARD pour un montant de 14.979 € HT
- décide de réaliser ces travaux en 2025
- s'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2025
- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention

Plan de financement des travaux

	Montant HT en €	Montant TTC en €
<u>DEPENSES</u>		
Coût de l'opération	14.979,00	17.974,80
<u>RECETTES</u>		
Région Grand Est	2.995,00	
Autofinancement communal	11.984,00	14.979,80

Votants : 11 (1 procuration) Pour : 11 Contre : - Abstention : 1

2025-02-06 Demande de subvention « les auxiliaires des aveugles »

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande réceptionnée des auxiliaires des aveugles – Délégation de Moselle-Est. Les auxiliaires des aveugles œuvre quotidiennement pour améliorer la qualité de vie des personnes non-voyantes et malvoyantes de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas verser d'aide à l'association les auxiliaires des aveugles de Moselle-Est basée à Forbach.

Votants : 11 Pour : 5 Contre : 6 Abstention : -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 18h40.

Le Maire,
WALKOWIAK Gabriel



A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Walkowiak", is written over a horizontal line.